

<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p>°° °° °° °° °° °°</p> <p><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p>°° °° °° °° °° °°</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p>°° °° °° °° °° °°</p> <p><b>SEANCE DU 11 JUILLET 2024</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b>  <b>Présents à la séance : 36</b>  <b>Ont participé au vote : 55</b>  <b>Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0</b>  <b>Date de la convocation : 04 juillet 2024</b></p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT QUATRE</b> et le <b>ONZE JUILLET</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Demande de préemption avec révision de prix</b></p> <p><b>N° d'Ordre : 181-24</b></p> <p><b>Classification @ctes :</b> 3.2 Aliénations</p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Sébastien NENS, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSEGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Régis TERRIEU, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Éric RODRIGUEZ, Géraldine BOUVIER, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b> Anne-Marie CANAL était représentée par Jacques VANELLE,</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> Jean-Louis BOSC a donné procuration à Gérard QUES, Olivier CHAUVEAU a donné procuration à Éric MAHIEUX, Michel LLANAS a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Patrice ARRO a donné procuration à Stéphane GILMANT, Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE a donné procuration à Olivier GRAVAS, Thierry BEGUE, a donné procuration à Johanna MESSEGER, Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Gladys DA SILVA, Claire LAMY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, André JOSSE a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Jacques ROUCH a donné procuration à Claude SIRE, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Christian TRIADO, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Pierre SERRA a donné procuration à Aude VIVES, René DRAGUE a donné procuration à Bruno GUERIN,</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b> Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Ahmed BEKHEIRA, Corinne DE MOZAS, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, David MONTAGNE, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>
<p><b>Secrétaire de Séance :</b> Elisabeth PREVOT</p>	

Le Président,

**RAPPELLE** au Conseil que la Communauté de Communes, par la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, poursuit une politique ambitieuse d'animation foncière agricole, visant à faciliter l'installation d'exploitants agricoles sur les terres agricoles du Conflent, mais aussi à lutter contre la spéculation sur les terrains agricoles.

**DIT QUE** la SAFER Occitanie a transmis à la Communauté de Communes, via l'outil « Vigifoncier », une notification relative à la vente de neuf parcelles de 1,8050 ha au total sur la commune de Taurinya, parcelles A 1655, A 1243, A 1393 A, A 1393 B, A 1258, A 1259, A 1667, A 1669, A 1326 pour 28 000 €. Le

Envoyé en préfecture le 20/08/2024

Reçu en préfecture le 20/08/2024

Publié le **21/08/2024**

ID : 066-200049211-20240820-D2024181-DE



Président a demandé la mise en œuvre du droit de préemption SAFER avec demande de révision de prix à 13 000€, en vue de lutter contre la spéculation sur les terrains agricoles, sécuriser de futures installations et confortations agricoles et éviter une éventuelle cabanisation sur ce secteur, à la vue de la présence d'un bâti.

**PROPOSE** au Conseil de valider la présente demande de préemption SAFER et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces affaires.

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.**

**VALIDE** la demande de préemption SAFER avec révision de prix.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

**Le 19 août 2024.**

**Pour extrait, certifié conforme,**

**Le Président,**

**Jean-Louis JALLAT.**

